



LE RAPPORTEUR GENERAL

PREMIER MINISTRE

COMPTE RENDU

Séance plénière de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) *TOULOUSE, 21 octobre 2021*

La **Commission nationale de la Coopération décentralisée** a tenu sa session plénière (2^{ème} séance de l'année 2021) à l'Hôtel de la Région Occitanie, en présentiel avec faculté de visioconférence, le **jeudi 21 octobre 2021 à 10 h**. Il est à noter que c'était la première fois qu'une plénière de la CNCD se réunissait en région.

- ❖ **Mot d'accueil de Mme Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie (en vidéo)**. Après une brève introduction sur place par la vice-présidente chargée de l'international, Mme Nadia PELLEFIGUE, la présidente de Région, retenue à Montpellier par la plénière du Conseil régional, a salué les membres de la Commission rassemblés dans l'hémicycle et ceux qui suivaient la session en téléconférence. Elle a souligné que la réunion hors Paris était une première et déclaré que l'action extérieure des collectivités territoriales constituait une véritable « **diplomatie complémentaire** ». Tous les jours elles se manifestent sur des enjeux comme l'accueil aux réfugiés, l'égalité femmes-hommes ou dans le cadre des la solidarité méditerranéenne et, récemment, dans le cadre du sommet Afrique-France de Montpellier. En sa qualité de présidente de la région, mais aussi de présidente en exercice de *Régions de France*, elle souhaite la bienvenue à la CNCD.
- ❖ **Allocution de M. Jean-Claude DARDELET, adjoint au maire de Toulouse, vice-président de Toulouse Métropole**, souhaitant également la bienvenue de la part de M. Jean-Luc MOUDENC, maire de Toulouse et président de la Métropole, insistant sur le passage du concept de l'aide à celui du développement solidaire, faisant aussi place à l'économie. « *On ne développe pas, on se développe* », sur un plan d'égalité. Il souligne le rôle de diasporas à Toulouse, ville ouverte au monde avec son forum des langues et sa tradition de convivialité, évoquant sa vingtaine de coopérations, les actions sur Haïti et Beyrouth, s'appuyant sur la loi Oudin et les réunions tous les deux mois avec la Région, les universités et d'autres partenaires.
- ❖ **Présentation par M. André VIOLA, vice-président de la CNCD**, remerciant, à l'occasion de son départ, **Mme Christine MORO, ambassadeur à l'action extérieure des collectivités territoriales**, d'avoir été pendant ces quatre années le « porte-drapeau » de l'AECT au sein du MEAE.

*

- ❖ **DISCOURS D'OUVERTURE (en vidéo) du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Baptiste LEMOYNE, et DIALOGUE AVEC LES ELUS ET ASSOCIATIONS.**
-

INTERVENTION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

M. Jean-Baptiste LEMOYNE

*(Texte intégral de la vidéo diffusée sur écran
dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région)*

*Monsieur le vice-président de la CNCD, cher André VIOLA,
Madame la présidente de la Région Occitanie, Chère Carole DELGA,
Monsieur le maire de Toulouse, Cher Jean-Luc MOUDENC,
Mesdames et Messieurs les élus, représentants des collectivités territoriales, des
associations, des services de l'État,
Chers amis,*

Familier de vos travaux, je suis heureux d'ouvrir votre session plénière au nom de Jean-Yves LE DRIAN qui a dû effectuer un déplacement imprévu dans une zone de crise.

Permettez-moi pour commencer de saluer les membres qui siègent pour la première fois dans notre Commission :

- **Madame Katja KRUGER, Conseillère régionale de BRETAGNE,**
- **Monsieur Patrick MOLINOZ, Vice-président du Conseil régional de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ,**
- **Madame Patricia TELLE, Vice-présidente du conseil régional de la MARTINIQUE.**

Et leurs suppléants :

- **Monsieur Patrick SELLIN ; Conseiller régional de GUADELOUPE,**
- **Monsieur Jean-Pierre COLLIN, Vice-président Conseil Régional SUD,**

- Madame Delphine BENASSY, Vice-présidente du Conseil régional de CENTRE VAL DE LOIRE.

Je vous souhaite la bienvenue dans cette « grande famille » de la coopération décentralisée et de l'action extérieure des collectivités territoriales.

Je constate avec fierté que cette pandémie n'a aucunement détourné les collectivités territoriales de l'action internationale. L'élan a été maintenu, et vous avez su vous adapter. J'en veux pour exemple le doublement de vos dépenses d'APD en matière de santé.

Vous avez également multiplié les initiatives liées au développement durable et à la lutte contre le changement climatique. Je note votre implication dans la préparation de la COP 26 de Glasgow, où une journée sera consacrée aux collectivités territoriales.

Vos préoccupations rejoignent donc celles du Gouvernement et c'est bien ainsi car je souhaite que nous travaillions toujours plus étroitement ensemble.

La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales est justement une illustration de ce travail en commun. La CNCD en a accompagné la conception et le chemin législatif depuis plus de deux ans.

A présent, la loi adoptée trace notre feuille de route pour les prochaines années. Une feuille de route ambitieuse puisque la loi permettra de tenir l'engagement du président de la République de porter notre APD à 0,55% de notre richesse nationale d'ici 2022. C'est un véritable changement de braquet, qui s'inscrit aussi dans une perspective à plus long terme puisque nos parlementaires ont tenu à mentionner la cible de 0,7% du RNB pour 2025.

Entre 2017 et 2022, l'ensemble des dépenses d'APD de la France aura augmenté de près de 5 Mds : nous avons dans ce cadre réinvesti des secteurs clés tant au niveau bilatéral que multilatéral comme la santé, l'éducation, le climat et la biodiversité, tout en faisant de l'égalité entre les femmes et les hommes un objectif transversal et en concentrant notre action dans les PMA africains. En 2021, pour la première fois en dix ans, l'APD de la France pourra ainsi dépasser celle du Royaume-Uni et nous placer au 4ème rang mondial.

Notre ambition n'est pas seulement quantitative, elle se traduit aussi dans notre volonté de nous inscrire, avec nos valeurs, dans la géopolitique du développement qui se dessine.

A la différence de certains, notre modèle est celui de l'accompagnement dans le respect des souverainetés nationales. C'est pourquoi la nouvelle loi insiste particulièrement, d'une part sur l'approche partenariale, et d'autre part sur la redevabilité.

Les collectivités territoriales font, nous y avons veillé ensemble, pleinement partie de cet ensemble de partenaires. Aujourd'hui, l'adage « *penser global, agir local* », est plus pertinent que jamais. L'expertise que vous apportez est unique, sur la gouvernance locale, le renforcement des capacités de gestion, les services publics locaux durables et efficaces.

Vous le savez, les dispositions budgétaires de la loi prévoient le doublement en 2022 des fonds consacrés au soutien de l'action extérieure des collectivités territoriales. Cette augmentation substantielle du soutien de l'Etat, qui passera par la DAECT et par l'AFD, est une magnifique opportunité, que vous pourrez mettre à profit en toute sécurité.

En effet, pour répondre à votre préoccupation, les dépenses de solidarité internationale sont exclues de tout objectif national encadrant les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

La loi vous fournit en outre un nouvel outil innovant dit « 1% » qui vous permettra d'engager de nouveaux projets de coopération dans le domaine de la mobilité et des transports. Il y a également les nouveaux programmes mis en place par la DAECT depuis 2020 : le programme EXPE-CT pour déployer de manière plus souple l'expertise territoriale et un programme avec France Volontaires.

Le rôle renforcé que la loi confère à cette commission, la CNCD, va permettre à l'action extérieure des collectivités territoriales d'être mieux intégrée à cette approche multi-acteurs. Nous avons prévu la mise en place dans chaque ambassade auprès d'un pays éligible à l'APD, d'un Conseil local du développement qui inclura des acteurs de la coopération décentralisée.

Chers amis,

Nous terminons une année difficile, mais 2022 va nous donner une occasion rare de défendre nos convictions et de promouvoir les dossiers auxquels nous tenons le plus. Cette occasion, c'est la présidence française de l'Union européenne.

Les collectivités locales y prendront toute leur part. Un certain nombre d'événements et de réunions ministérielles se tiendront sur vos territoires, dans vos régions. La carte sera dévoilée très prochainement. J'espère que nous aurons l'occasion tout au long de cette présidence française de pouvoir continuer à travailler ensemble sur tous ces sujets.

(applaudissements)

Les échanges qui suivent permettent à **M. VIOLA** de se réjouir, au nom de la CNCD, de l'issue satisfaisante du long combat qui a permis de sortir de l'assiette des plafonnements budgétaires les crédits consacré à l'AECT.

M. Benoit PILET, au nom de **Cités unies France** (CUF), remercie aussi le Ministre des résultats obtenus au niveau de la loi de programmation, se dit prêt de participer au succès du « 1% mobilité ». Il salue l'augmentation des moyens destinés à financer les appels à projets de la DAECT et la FICOL. Une délégation de CUF sera à Glasgow pour la COP 26 avec Mme Léonore Moncond'huy. Il souhaite que les **présidents des groupes pays** de CUF soient pleinement associés aux visites de délégations officielles. Il insiste sur le rôle joué par CUF en faveur des pays en situation de crise (actions en Haïti pour les unités de protection civile) ou pour ceux confrontés à des

situations catastrophiques (inondations, incendies sur le pourtour méditerranéen) ou menacés dans leur biodiversité.

Mme MORO, secrétaire générale de la CNCD, remercie la région Occitanie pour l'organisation de cette session et donne des précisions sur les situations de crise, notamment au Sahel et en Haïti, répondant aussi aux suggestions formulées par le représentant de CUF. Elle rappelle l'engagement spécial pour le Sahel, avec 35 projets pour un montant de cofinancements de 4,5 millions d'euros, en lien avec l'Alliance pour le Sahel et l'association des collectivités territoriales du G5. Elle commente les initiatives entreprises pour Haïti, qui figure au nombre des pays prioritaires pour l'APD de la France et qui, outre une aide humanitaire massive, donne lieu à un engagement spécial de l'AFD. Elle conclut sur l'importance de l'enjeu climatique et l'apport des collectivités territoriales en la matière.

*

Selon l'ordre du jour approuvé par la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2021, les questions suivantes ont été traitées :

❖ **Points d'administration de la CNCD**

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.** Le PV est approuvé.
- **Le calendrier des Assises** présenté par la Secrétaire générale (sept rencontres prévues pour 2022) est approuvé par la CNCD :
 - rencontres franco-arméniennes, Lyon.
 - rencontres franco-britanniques, Nancy.
 - rencontres franco-roumaines, en Roumanie.
 - rencontres franco-japonaises, Aix-en-Provence.
 - rencontres franco-palestiniennes, Ramallah.
 - rencontres franco-québécoises.
 - rencontres franco-vietnamiennes, Hanoi.

En ce qui concerne la Russie, la rencontre est programmée à la fin de la présente *Année de la Coopération décentralisée franco-russe*.

Pour la Corée du Sud, un séminaire devrait être couplé avec le Congrès mondial de CGLU à Séoul en novembre 2022.

(Le calendrier approuvé des Assises, avec les lieux et dates indicatives, susceptibles de modifications est disponible en annexe au présent Compte rendu)

- **Programme de travail entre les sessions :** sur la base des débats lors de la Commission permanente du 1^{er} octobre, M. Viola propose de s'attacher, au cours des prochains mois :

- **à la sensibilisation des élus**, de la manière la plus décentralisée et la plus démultipliée possible, notamment au niveau des régions (prochaine édition des SRDEII) ;
- **aux questions européennes** : évènements liés à la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) du premier semestre 2022, conférence sur l'avenir de l'Europe.
- **aux coopérations relatives au climat**: avec la pandémie, le dernier rapport du GIEC, la COP 26, la question centrale dans la coopération et une vraie stratégie s'avèrerait utile.

Mme Anabel MARIE *pour l'AFCCRE* appelle à la remobilisation de la Représentation permanente (RP) à Bruxelles et de nos postes diplomatiques pour faire figurer les collectivités territoriales et la coopération décentralisée, *expressis verbis*, dans les programmations-pays de l'instrument NDICI. Faute de ligne spéciale dédiée aux autorités locales il conviendra de veiller à ce que les délégations de l'UE dans les pays partenaires leur donne bien accès aux programmes indicatifs nationaux et régionaux. D'ici la fin de l'année, les documents de programmation seront mis en place et la situation sera suivie avec attention par la DAECT, la RP et la réseau de nos ambassades. Au niveau européen, PLATFORMA sera en position de faire passer le même message. Cette action est d'autant plus justifiée que, dans la précédente programmation 2014-2019, les appels à projets « Villes durables » avaient été un réel succès. Elle évoque aussi, parmi les prochaines échéances suivies par l'AFCCRE les rencontres France-Allemagne à Angers les 27-28 janvier 2022, les rencontres franco-britanniques de Nancy, les assises franco-roumaines et le Sommet des Villes et des Régions des 3 et 4 mai 2022 à Marseille.

M. André VIOLA suggère l'instauration de dialogues citoyens, comme il l'a fait le 24 novembre 2022 à Carcassonne, où des jeunes éloignés de l'emploi ont pu s'exprimer sur l'Europe. Il rappelle la tenue, en visioconférence du forum de fin novembre 2021 organisé par le Comité des régions de l'UE et la Commission (« Cités et Régions pour des Partenariats internationaux », 29-30 novembre 2021 - *note du rapp.*).

Mme Geneviève SEVRIN, *pour CUF*, fait le point sur l'organisation de la COP 26 de Glasgow, où il y aura une forte délégation (Poitiers, Angers, Tours, la Métropole de Lyon, etc. ainsi que A. Viola au titre des agences de l'eau, seront dans la « zone verte » et dans la « zone bleue », officielle, une délégation de CGLU dont L. Moncond'huy sera l'une des cinq « speakers »). Les collectivités territoriales sont en première ligne du fait de leur expertise et de leur contact avec les populations, de leurs savoirs géoclimatiques, du corpus de valeurs qu'elles portent et de leur capacité de plaider. Une première réunion de restitution aura lieu à Poitiers en décembre 2021. Elle évoque aussi les actions menées avec l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et le Liban pour faire face aux incendies et les réflexions menées avec Agnès Rampal au niveau de la Méditerranée.

❖ Mise en œuvre de la loi de programmation du 4 août 2021 (focus sur les avancées)

➤ Développement des échanges de jeunes, VSI et réciprocité.

Un exposé est fait en vidéo depuis Dakar par **M. Jacques GODFRAIN**, *président de France Volontaires (VS)*, commentant les possibilités de la loi de programmation, qui devraient attirer de nouveaux acteurs locaux autour d'un programme « clés en mains » mis sur pied avec la DAECT. Les collectivités territoriales sont au cœur des relations Nord-Sud / Sud-Nord. Elles ne mènent pas seulement des relations économiques, mais bien des liens d'hommes à hommes, de peuples à peuples. On l'a vu lors des rencontres Afrique-France de Montpellier les jeunes ont pu prendre la parole. Et les volontaires apportent leur compétence techniques, comme cela é été par exemple avec le détachement pendant 3 mois d'un ingénieur territorial, intervenant sur un programme d'assainissement aboutissant à des résultats dans la lutte contre le choléra. En tant que « voisin » (élu de Millau), M. Godfrain transmet ses fidèles sentiments aux participants à la réunion de Toulouse et salue François Rebsamen pour les actions menées avec CUF. Dans le cadre de la PFUE, France Volontaires militera pour des engagements concrets des populations. **M. Yann DELAUNAY**, *directeur général de FVI*, complète les propos du président Godfrain en évoquant le travail avec la DAECT, et l'enjeu de la mobilité entrante et sortante, sujet sur lequel le département de l'Aude est très engagé.

➤ Le « 1% mobilité/transports ».

Un exposé est fait par **M. François DUROUVRAY** *au nom de GART-CODATU*. Après avoir exprimé sa joie sur les évolutions législatives, il commente les apports de l'article 6 de la loi du 4 août 2021 qui offre aux autorités organisatrices des transports la possibilité d'affecter 1 % de leurs dépenses (hors la redevance prélevée sur les employeurs en Île-de-France) à des actions de coopération internationale dans le domaine des mobilités. Le CODATU, largement financé par l'AFD, est bien placé pour intervenir en amont des projets de coopération, par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, des études et des accompagnements de projets. Il évoque à titre d'exemple les actions menées depuis Lyon par le CITRAL et montre comment les actions en matière de transports peuvent constituer un levier de transition économique et sociale. Certaines de nos solutions (ainsi les délégations de service public) peuvent constituer des modèles, si l'on sait bien sûr aussi tirer parti des erreurs et les intégrer dans des programmes au service des populations. **Mme Christine MORO** remercie le CODATU et le GART pour leur *webinaire* du 5 octobre 2021, qui n'est qu'un début, et appelle à une action en direction des collectivités de taille moyenne qui peuvent être aussi autorités organisatrices des transports. **M. Philippe MERLIN**, *conseiller diplomatique du préfet de région Centre Val de Loire*, cite l'exemple de la Coopérative RAILCOOP qui aborde le transport des voyageurs et du fret dans une optique de développement durable.

➤ La grille de lecture des ODD.

Cette question est présentée par **Mme Valérie DUMONTET**, *intervenant au nom de CUF et du réseau des RRMA*, qui insiste sur l'enjeu de la « localisation » des ODD, afin

de co-construire la « *mondialité des territoires* ». Elle rappelle la portée des 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis depuis 2015 et spécialement l'intérêt de l'objectif 17 qui traite des enjeux de gouvernance au service de tous les autres objectifs. Les ODD sont des points d'appui et de plus en plus de collectivités territoriales ordonnent leurs politiques publiques suivant ces priorités, qui sont des références pour les évaluations et les mesures d'impact qui en résultent. CGLU et PLATFORMA portent la voix des pouvoirs locaux dans le forum politique de haut niveau qui se tient à New-York tous les deux ans. Les collectivités territoriales sont sur le front, pour fixer le cap et donner du sens. Elles peuvent mener des actions puissantes et coordonnées, « l'agglomération d'actions micro ont un effet macro », tous les territoires sont en développement durable et l'on va vers une internationalisation des actions, soutenue par l'Etat, sur un mode multi-niveau et multi-acteurs. La DAECT, au sein du MEAE, et la CNCD en sont les partenaires, comme le sont dans leurs domaines respectifs le Comité 21, l'AFD ou le PNUD, et un groupe ODD a été créé au sein de Cités unies France.

A la lumière des ODD, il s'agit de mettre en rapport l'approche théorique et pratique de la coopération décentralisée (elle cite le cas de la jeunesse en pauvreté et en décrochage dans leurs territoires respectifs, comme dans les coopérations Marseille/Sousse et Strasbourg/Douala). Il convient de co-construire les indicateurs, adapter les mesures d'accompagnement des bailleurs, afin quelles ne soient pas unilatérales, qu'il soit tenu compte des enjeux de proximité et de l'impératif de réciprocité.

Sur l'ensemble des apports de la loi d'orientation, M. André Viola rappelle qu'il ne faut pas oublier le doublement des moyens financiers. Comment en tirer parti au mieux ? Ce sujet sera traité dans le cadre de la Commission permanente. Une discussion générale suit.

M. Tony BEN LAOUCINE, au nom des *RRMA*, salue le combat mené sur le montant des crédits de l'AECT et la suppression des mesures d'encadrement budgétaire. Il y a de nouveaux leviers à faire jouer et des enjeux à populariser, alors qu'il n'y a pas de « plan B » pour la planète. Les ODD sont notre planche de salut et nous avons un cadre d'action qui rompt avec des conceptions « assez coloniales ». Il cite l'action des *RRMA*, la progression de l'AFD et cite les propos de Mme Delga sur une « diplomatie complémentaire » qui rejoint la notion de « diplomatie démultipliée » (promue par le rapport Laignel et le Livre blanc – *note du rapp.*). Il préconise une formule inspirée des correspondants de défense, en suggérant qu'il y ait dans les assemblées délibérantes des collectivités territoriales des « référents action extérieure », qui seraient aussi un point d'entrée pour les conseillers diplomatiques des préfets de région. Il évoque le congrès de Régions de France et salue la création d'un collège pluri-acteurs au sein du CNDSI. Il conclut en citant Edgar Morin et les « oasis de fraternité ».

Mme Geneviève SEVRIN insiste sur l'accompagnement des projets, sur les qualifications, le renforcement des compétences, la formation-action et la mise à l'échelle des projets.

M. Pierre POUGNAUD, *porteur général de la CNCD*, met l'accent sur l'association de la communauté universitaire à la réflexion sur l'action extérieure des collectivités territoriales et sur le dialogue avec les organisations multilatérales (PNUD, etc.),

Mme Anne de SOUCY, de l'Agence française de développement, fait le point sur l'action de l'AFD, avec un encours allant jusqu'à 11 millions d'euros pour une douzaine de projets au titre de la FICOL.

Mme Valérie DUMONTET intervient sur de nécessaires nouveaux outils, qui devraient être plus souples, et la mise en œuvre de meilleurs instruments de mesure.

M. Jean-Michel DESPAX, conseiller diplomatique du préfet de la région Nouvelle Occitanie, intervient sur le rôle des conseillers diplomatiques des préfets de région (CDPR), Il faut faire de « l'outreach », aller au plus près des territoires, répondre aux besoins des nouveaux élus. Il ne faut pas non plus oublier les fonctionnaires territoriaux. L'ARRICOD, le CNFPT sont des lieux où l'on peut faire progresser la professionnalisation des services.

*

Après une pause sont examinés les points suivants :

❖ **La priorité africaine**

- **Compte rendu de la réunion de CUF sur l'Afrique**, présenté (en vidéo) par **M. François REBSAMEN**, président de Cités unies France. Partant de la réunion à Montpellier avec les jeunes d'Afrique, il regrette toutefois, et l'a dit au Ministre, que les collectivités territoriales ne soient associées qu'à la marge aux grandes rencontres internationales. Plus de 80 personnes ont participé à cet échange, sur place ou en vidéoconférence, et les prises de position, parfois contradictoires, ont dégagé des pistes sur ce que l'on peut faire (soutien aux entreprises, accueil aux migrants...). Il ya une place incontournable des partenariats entre collectivités territoriales pour une solidarité des territoires, en n'oubliant pas les diasporas et le fait qu'il y aura 35 % de la jeunesse mondiale en Afrique en 2050. Il conclut son propos en soulignant le rôle de portage des présidents de groupes pays de CUF et en souhaitant « une AECT au service du *pouvoir d'agir* des jeunes en Afrique ».
- **Situation et perspectives au Sahel**, sur la base d'une présentation de **M. Benoit PILET**, soulignant que malgré les difficultés sécuritaires et de gouvernance il y a une demande très explicite de la part des collectivités territoriales et des populations. Alors que les collectivités territoriales n'avaient pas été conviées au Sommet de N'djamena, elles ont un rôle à jouer pour une lise en capacité, une plus grande visibilité, à laquelle concourt leur association au sein du G5 Sahel. Il n'y a pas eu dans leur engagement de recul du fait de la crise de la COVID et, au-delà des actions structurantes menées par les Etats, place pour leurs initiatives. IL cite notamment le travail de CUF pour une mise à l'échelle des projets et cite des actions concertées, en particulier sur la question des migrations interafricaines, comme cela a été fait avec le Burkina-Faso. On doit s'inscrire dans la durée, « ce n'est pas le moment de partir, restez présents ! ».

M. Arnaud N'GATCHA, pour la Ville de Paris, insiste sur les enjeux de l'expertise, des droits humains, sur le rôle des femmes en Afrique et l'action de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Il revient sur la conférence sur la préservation des forêts d'Afrique centrale, la lutte contre le VIH/SIDA, les actions menées à l'aide des « 1 % » et la mise en réseau (*cf.* les actions en matière de labels et

d'échange d'expertise), citant également en exemple l'accord de coopération entre Paris et Douala. Il met l'accent sur les droits humains, ceux des femmes, sujets abordés plus naturellement au plan local et conclut sur les notions d'égalité et de diversité.

❖ La Méditerranée

- **Dialogue des Deux Rives et association des territoires**, présentation par **Mme Agnès RAMPAL**, insistant sur l'urgence des enjeux (pollution de la mer, catastrophes liées au changement climatique) et la communauté de destin des 23 pays du pourtour méditerranéen. La Méditerranée traverse des crises violentes depuis plusieurs années, mais cela nous concerne. Elle est devenue un « *hot spot* » du réchauffement climatique et le lieu d'un effondrement de la biodiversité. Or, les distances sont très courtes et la Méditerranée, ne représentant que 0,7 % de la surface des mers, est notre « copropriété », même s'il est difficile de travailler à 23 Etats, même si toutes leurs populations sont en demande de sécurité et de travail. Or, précisément, les collectivités territoriales peuvent agir plus rapidement que les Etats ralentis par les dissensions non réglées. Nous avons les compétences pour travailler. Elle salue ces « *formidables appels à projets de la DAECT* », pour leur simplicité et leur rapidité de mise en œuvre (4 projets pour 2,5 millions d'euros de cofinancements, faciles et rapides d'accès, à la différence d'autres bailleurs, nationaux ou multilatéraux. L'AFD, avec la FICOL, et les programmes européens sont fortement présents dans ce domaine, même si sur plusieurs sujets (ainsi les transports) certains pays ne participent pas. Elle fait une mention spéciale du rôle précieux de l'AVITEM, comme de celui des Villes Euromed, et appelle en conclusion de ses vœux une stratégie macro-régionale de l'UE, pour laquelle la présidence française de l'UE a une responsabilité particulière. Les collectivités territoriales participeront substantiellement au Forum de la Méditerranée, organisé en février prochain par l'ambassadeur Karim Amellal. Il y a une place essentielle pour la diplomatie territoriale et « la Méditerranée ne peut plus attendre ! ».

M. André Viola conclut cet échange en déclarant que ces messages ont été bien reçus par l'Occitanie, « l'autre région méditerranéenne » et qu'il faut « délocaliser et donner la parole aux collectivités territoriales ».

❖ Focus sur l'action extérieure des collectivités territoriales d'Occitanie

- **Présentation** par **Mme Nadia PELLEFIGUE**, *vice-présidente du Conseil régional*, des opérations entreprises par **la Région Occitanie**, en soulignant que les engagements pris reflètent les orientations politiques de la Région : les relations internationales, l'Europe, les actions avec l'Université et les jeunes formant un tout. Malgré une raréfaction des budgets publics, il était important de maintenir l'engagement sur cette compétence non obligatoire mais nécessaire, sur les questions de santé, d'innovation, de climat, qui ont des impacts « là-bas et ici ». Il faut que les populations soient éclairées sur ce point et qu'il y ait des outils de mise en œuvre et la disparition des plafonds budgétaires va dans ce sens. Elle donne des exemples de coopérations réussies, comme celle avec Tabas en Palestine, mais aussi les travaux et expériences sur l'éolien flottant et les initiatives avec les îles Baléares. Il ne doit pas y avoir de segmentation entre coopération décentralisée et action internationale selon le degré de développement, prenant l'exemple de l'éolien, où l'Allemagne, principal fournisseur de mâts, est un partenaire tout indiqué (à noter qu'on est en pleine semaine

franco-allemande). En tout, ce sont 153 projets de développement qui sont menés, outre le soutien aux réfugiés pour un montant d'un million d'euros. Cette politique s'insère dans une perspective multilatérale, dans le cadre du Pacte Vert et une volonté de solidarité. Elle s'accompagne d'une volonté de mobilité internationale en faveur de la jeunesse et aussi d'apprenants même plus âgés et s'inscrit dans le cadre d'une stratégie européenne et internationale faisant une grande part aux PME exportatrices, aux centres de recherche et d'enseignement, qui est partie intégrante des politiques publiques de la Région.

- **Présentation** par **M. Jean-Claude DARDELET**, *adjoint au maire de Toulouse et vice-président de Toulouse Métropole*, des actions menées par **la Ville de Toulouse et la Métropole**. Il constate que beaucoup de chemin a été parcouru depuis le rapport Laignel et que l'on parvient à une vision holistique de la coopération. Celle-ci prend sens lorsque les compétences légales sont des compétences assumées, lorsque les ambitions des partenaires et de la coopération française se rencontrent, lorsqu'il y a une bonne articulation entre les échelons local, national et européen. Depuis 2014, il existe à Toulouse un comité de pilotage qui rassemble les acteurs. Toulouse est une ville ouverte sur le monde avec des diasporas, avec des présences espagnoles, portugaises, mexicaines, etc. ; et des liens inspirés du réseau de l'Aéropostale, rassemblant 28 villes sur 3 continents, autour de thèmes liés à l'économie, la santé, l'histoire. Il en est rendu compte périodiquement à la population et les diasporas et leurs associations sont systématiquement impliquées. Cela n'est pas contradictoire avec les impératifs d'attractivité et « il n'y a pas de honte à faire de l'économie ». Des programmes sont menés avec Hanoï depuis 1996 dans le domaine des quartiers anciens, puis des transports et du développement urbain, puis de tourisme, autour du thème du patrimoine en briques, commun aux deux cités. Plus récemment, l'action de Toulouse s'est inscrite dans une logique de jumeaux climatiques, avec Hambourg, Düsseldorf et Tunis.
- **Bilan** de l'action du **réseau régional multi-acteurs (RRMA) Occitanie Coopération** par **M. Henri AREVALO**, *son président*. Le RRMA, rassemblant 200 adhérents, compte beaucoup plus d'associations /ONG que de collectivités territoriales, le défi consiste à aller les chercher au plus près (tournées départementales) et élargir la coopération « de territoire à territoire » permettant d'incarner l'approche « multi-acteurs », comme c'est le cas dans le programme « clés en mains » mené par le RRMA avec le Maroc et la Palestine. Grâce à un observatoire dédié, on a identifié 136 collectivités territoriales dans la région, y compris deux départements, qui sont engagées dans la coopération internationale. Des actions sont menées pour l'éducation à la citoyenneté mondiale, dans lesquelles Valérie Dumontet est très impliquée. Un baromètre annuel est établi à partir du programme Récital. Il y a un travail en commun avec la préfecture de région et les ambassades et *Occitanie Coopération* a déposé un projet « clés en mains » en réponse aux appels à propositions de la DAECT (Maroc et Palestine, gestion durable de l'eau). Le réseau milite pour que les collectivités se rapprochent pour travailler ensemble, de territoire à territoire, sur un mode pluri-acteurs.

M. André VIOLA dit quelques mots de conclusion remerciant M^{me} Christine Moro de son soutien et évoquent le travail futur de la CNCD, avec un nouveau délégué. Notant que la prochaine plénière aura lieu vraisemblablement à

l'occasion des RAICT de CUF le 21 juin 2022 au matin à Paris, il propose qu'il y ait à l'avenir une alternance avec une autre session plénière en région.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, la séance est levée à 13 heures 35.

*Après la réunion plénière de la CNCD, s'est tenue dans le même lieu la première
demi-journée du COLLOQUE
« DE LA COOPERATION DECENTRALISEE A LA DIPLOMATIE TERRITORIALE :
QUEL AVENIR POUR L'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ? »
à l'initiative du président André VIOLA.
Les membres de la CNCD y étaient invités et cette manifestation s'est poursuivie le
lendemain dans les locaux de l'Université TOULOUSE CAPITOLE.*